



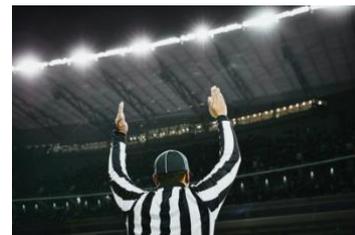
La dernière plénière TAMA a eu lieu le 23 juin 2021. Le travail a porté sur les 5 thématiques déjà évoquées (fonctionnement d'équipe, souplesses horaires, usage équilibré et maîtrisé du numérique, télétravail, prise de travail sur chantier) et sur les sujets santé et dialogue social. Les prochaines plénières sont fixées les 5 et 8 juillet.

Les 4 OS demandent de la visibilité jusqu'à la fin de l'année sur la mise en place de l'accord TAMA et sur les rites et rythmes de télétravail. **FO a réitéré sa demande de mesures transitoires pour appréhender sereinement la rentrée. A ce titre, un 3^{ème} avenant à l'Accord de relance sera négocié d'ici quelques jours et proposé à la signature.**

Cette négociation est riche en débat, à ce stade, il est fondamental de clarifier les notions d'équipe et d'organisation. La semaine prochaine (S26), débuteront les bilatérales avec les DRH Métier. Ces échanges auront pour but de clarifier les règles de mise en œuvre (nombre de jour de télétravail...) de cet Accord avec vos représentants.

La notion de subsidiarité donnerait aux métiers la possibilité de déroger au contenu du tronc commun de l'accord. **FO sera très vigilante sur ce point.**

Le projet d'équipe sera le cœur des organisations. Chaque agent devra prendre une part active dans son élaboration au risque de constater des déséquilibres dans les décisions. Le sujet du « contrôle social » de cet équilibre sera aussi un point important de la négociation. Des observatoires de suivi seront mis en place. La « confiance » n'aura de sens qu'aux conditions de transparence et d'équité, notamment dès que l'on parlera d'éligibilité des activités.



Dans le cas éventuel d'un agent travaillant en transverse dans plusieurs équipes ou projets, **FO demande à fixer un nombre de contributions maximum aux projets d'équipe par agent et veillera aussi au respect de la charge de travail.**



FO demande des actions de formations spécifiques à l'élaboration de ces projets d'équipe. Formations (présentiel, numériques, guide pédagogiques) accompagnées par un référent TAMA.

FO demande l'établissement de listes d'activités télétravaillables au grand dam de la direction qui dénonce une « usine à gaz ». **FO fera de l'égalité de traitement une condition sine qua non.**

Évidemment, nous savons que vous êtes attachés à savoir combien de jour par semaine serait en télétravail ? Quelles seraient les conditions de travail, financières et organisationnelles ?

Pour le moment, les discussions sont en cours et vont s'intensifier par les échanges entre les DRH Métiers et vos représentants. FO revendique les conditions selon les spécificités des Métiers (Rites, rythmes et organisationnelles).